



LITTÉRATURE

## JOURNAL DE MONACO

BEAUX-ARTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :	
UN AN. . . . .	12 francs
SIX MOIS . . . . .	6 »
TROIS MOIS. . . . .	3 »

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION,  
S'adresser, *franco*, à M. CHARLES DE LORRAC, rédacteur  
en chef, et pour l'administration, au Gerant, à  
Monaco (Principauté).

ANNONCES. . . . .	25 cent. la ligne
RÉCLAMES. . . . .	50 »
FAITS MONACO. . . . .	4 franc »

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MONACO, DU 19 AU 25 SEPTEMBRE

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGR.			ÉTAT de l'atmosphère	DATES	THERMOMÈTRE CENTIGR.			ÉTAT de l'atmosphère
	8 heures	2 heures	6 heures			8 heures	2 heures	6 heures	
19 Septembre	20 »	21 »	20 4	beau	23 Septembre	17 »	18 »	17 7	pluie
20 Septembre	19 »	19 8	19 2	id.	24 Septembre	18 »	19 »	18 3	Beau
21 Septembre	19 2	20 »	19 4	id.	25 Septembre	19 »	20 »	19 »	nuageux
22 Septembre	18 2	19 5	19 »	id.					

Monaco, le 26 septembre.

#### MAIRIE DE MONACO

#### AVIS

Les parents qui désirent faire suivre à leurs enfants les cours de l'école secondaire instituée à Monaco par Ordonnance Souveraine du 4<sup>er</sup> juin 1858, en payant la rétribution mensuelle fixée par le Comité d'instruction publique, sont invités à s'inscrire à la Mairie.

Monaco, le 20 septembre 1858.

Le Maire, chevalier de la Légion d'honneur,  
F. MELON.

#### CHRONIQUE LOCALE

Les observations météorologiques faites par l'*Eden* à Monaco pendant les trois mois d'été juin, juillet et août, ont donné les résultats suivants :

Pendant le mois de juin, vingt-sept jours beaux, un jour couvert, deux jours de pluie.

Une température dont le maximum a été pendant le jour de 25 degrés et le minimum de vingt.

Pendant le mois de juillet, vingt-deux jours beaux, deux jours couverts, quatre jours de pluie, trois jours de vent.

Une température dont le maximum a été de vingt-trois degrés, et le minimum de 16.

Pendant le mois d'août vingt-cinq jours beaux, deux jours de pluie, un jour de vent.

Une température dont le maximum a été de vingt-quatre degrés, le minimum de dix-sept.

Monaco compte donc pour ces trois mois soixante-quatorze beaux jours, six jours couverts, huit jours de pluie, quatre jours de vent et une température moyenne de vingt-quatre degrés pour le mois de juin, de vingt degrés pour les mois de juillet et de vingt-et-un degrés pour le mois d'août.

Cette température surprenante qui vient de la situation spéciale de Monaco au pied d'un hémicycle de montagnes où circule une brise incessante, est, on peut le dire, sans égale.

Nous compléterons désormais nos observations météorologiques par des indications barométriques et hygrométriques détaillées.

— En attendant les constructions accessoires qui se groupent autour du nouveau Casino, hôtels, villas, maisons diverses, l'Adminis-

tration des Bains fait préparer en toute hâte sur un des terrains les mieux situés de Monaco, — en face du jardin public et de la mer. — une suite de logemens improvisés tout charmans, où les étrangers trouveront des logemens fort convenables.

Cet exemple sera-t-il suivi par les habitants? Que de maisons, qui avec quelques réparations bien entendues, dédommageraient amplement leurs propriétaires et ajouteraient aux chances d'avenir de la ville. Sans doute, depuis bientôt deux ans Monaco a beaucoup changé, mais il lui reste encore à faire. Le grand mouvement qui se fait au dedans de lui, le contact incessant de toutes les industries françaises que l'Administration des Bains groupe nécessairement autour d'elle doit stimuler davantage la population et la convaincre de l'utilité de semer pour recueillir.

Les diverses mesures prises par le Gouvernement en prévision de ses besoins croissants sont un appel de plus à son activité. Le Conseil des Travaux publics est entré en fonctions et élabore divers projets d'amélioration locale. — La loi sur l'Instruction publique et les réglemens qu'elle comporte sont publiés. L'Instruction primaire et secondaire est établie sur les mêmes bases qu'en France et sagement réglée. Disons, tout en effleurant cette question, qu'en vue des familles qui feront certainement dans la suite de longs séjours à Monaco, nous voudrions voir s'élever non pas seulement une école primaire et secondaire mais un pensionnat pour chaque sexe, où l'Instruction sortirait de ces deux degrés. Nous reviendrons sur ce sujet. E. L.

Les travaux des Spélugues se poursuivent avec activité. On achève les bâtis du vaste peron du Casino nouveau et l'on creuse le bassin qui lui fait face et servira de rond-point à l'avenue.

Il est certain aujourd'hui que l'affaire de Villefranche a été la cause du voyage du prince de Carignan.

La compagnie russe de navigation à vapeur de la méditerranée se propose de construire un chemin de fer de Villefranche à Coni par le col de Tende.

Mardi, à 4 heures de l'après midi, un bâtiment russe à hélice, le *Polkan*, est passé sous les murs de Monaco se rendant à Villefranche, où la corvette à hélice russe, le *Medwell*, ne tardera pas à aller le rejoindre.

L'*Avenir de Nice* publie, dans son N° du 23 septembre, les lignes suivantes de son correspondant de Turin :

Il paraît que Nice est destinée à recevoir cet hiver une société étrangère encore plus nombreuse et plus brillante que d'habitude. On croit ici, à l'ambassade de Prusse, que le roi Frédéric Guillaume ira plutôt à Nice qu'à Florence, et l'on s'attend à recevoir, d'un moment à l'autre, des ordres pour lui chercher une habitation convenable. Dans ce cas, l'ambassadeur M. *Brastier de St-Simon* partirait immédiatement lui-même pour votre ville.

M. le docteur Saint-Jean vient de quitter l'appartement qu'il occupait à Nice, rue Croix-de-Marbre, pour aller habiter la magnifique maison Layraud dans l'avenue de Longchamp.

Avis aux nombreux clients que le docteur Saint-Jean compte dans la colonie française à Monaco.

## DES DROITS

DE

### PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

La question des droits de propriété littéraire et artistique est à l'ordre du jour dans tous les journaux.

On sait qu'un congrès composé des sommités littéraires et artistiques doit se réunir incessamment à Bruxelles à ce sujet. De tous côtés des renseignements sont adressés aux commissaires délégués. Nul doute que les diverses études d'une question si sérieuse et si intéressante, que la bonne foi des discussions et des raisonnemens qu'elle provoque n'amène un résultat digne de la cause elle-même et n'éloigne à tout jamais l'étrange et absurde ostracisme qui pèse ju qu'ici sur elle.

Il est triste de penser qu'aujourd'hui la loi reconnaît et protège les droits du petit-fils d'un marchand de suif retiré sur les habiles spéculations de son grand-père et que le petit-fils de Corneille ou de Racine, les fils de Mozart et de Weber perdent les leurs sur les produits pécuniaires de chefs-d'œuvre dont les auteurs le plus souvent, n'ont retiré nul fruit.

En Angleterre, aux Etats-Unis, ces deux pays si prétentieux pour leur impulsion aux idées généreuses, le droit de propriété littéraire s'étend à peine à quarante-deux années. En Russie il est de vingt-cinq ans, il est de trente ans en Autriche, en Danemark, en Portugal et à Naples. Il résulte des demi-mesures de cette nature, que, Milton par exemple, qui a vendu cinq livres sterling (125 fr.) son *Paradis perdu* et n'a pas eu la satisfaction de voir couvrir par la vente les frais d'impression de l'éditeur, a perdu tout le fruit d'une œuvre de génie à laquelle la renommée, soixante ans plus tard, constituait une fortune; que les œuvres de Goldsmith, d'André Chénier, que les chefs-d'œuvre de Beethoven, de Weber, étaient tombés depuis longtemps dans le domaine public lorsqu'ils ont atteint leur grand succès, et que le bénéfice en est perdu pour leurs héritiers. *E tutti quanti.*

Le cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie, réuni à la commission des auteurs et compositeurs dramatiques vient de publier ses observations sur les questions soulevées par les promoteurs du congrès. En attendant qu'ils puissent faire triompher le principe de la propriété perpétuelle, il sont d'avis de demander à tous les gouvernemens ce que proposait en 1841 M. de Lamartine, rapporteur d'une commission de la Chambre des députés, c'est-à-dire :

1° de porter au moins à cinquante ans la durée de la propriété littéraire et artistique à partir du décès de l'auteur, ou du premier éditeur si l'ouvrage est posthume, anonyme ou pseudo-

2° De n'établir aucune distinction entre les diverses catégories d'œuvres de littérature et d'art, ni entre les conjoints, enfans, légataires, héritiers cessionnaires ou ayants-cause de l'auteur, quelle que soit leur qualité. Enfin, dans le cas où l'auteur d'un ouvrage anonyme ou pseudonyme se ferait connaître après la publication, il reprendrait son privilège.

La brochure publiée va au devant de toutes les objections. A ceux qui disent que des héritiers pourraient s'opposer à la réimpression des ouvrages, elle répond que, dans ce cas l'état leur appliquerait la loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique; et à ceux qui avancent que les héritiers ne peuvent pas s'entendre pour la publication à frais et bénéfices communs, elle réplique qu'alors la propriété serait vendue et que le prix en serait distribué aux héritiers dans la proportion de leurs droits.

La question, on la voit, sera sérieusement posée, et des raisonnemens de valeur viennent en foule éclairer et appuyer les déterminations des membres du congrès. Les clauses spéciales qui, dans chaque pays, modifient la durée arbitraire accordée aux droits qu'il s'agit de défendre rendront sans nul doute difficile et lente la solution cherchée.

Espérons la toutefois si non prochaine du moins complète. Elle intéresse tous ceux qui comprennent que l'œuvre de l'intelligence et du cœur est une valeur inaliénable et réelle autant que le produit quelconque d'une spéculation plus ou moins sûre et devrait marcher avant lui pour ses droits à la protection de la loi.

Un journal qu'on retrouve en tête de toutes les idées généreuses et artistiques, la *Revue et Gazette des Théâtres* a pris à cœur cette grande question; nous sommes heureux de lui en témoigner notre sympathie.

EUSEBE LUCAS.

## NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la *Gazette de la Bourse* :

« Vienne, 18 Septembre.

» La semaine dernière, M<sup>me</sup> Ristori jouait Judith à Venise; quand elle prononça les quatre vers de Judith au peuple : « Apprenez mon nom » à vos enfans et dites-leur que la guerre est » sainte que fait un peuple aux ennemis qui me » nacent un pays que Dieu nous a donné pour » patrie, » toute la salle répondit par des applaudissemens frénétiques, auxquels se mêlaient des cris de rage contre l'Autriche. On cria bis, mais M<sup>me</sup> Ristori hésita d'abord à réciter ces vers; elle y fut obligée enfin par le tumulte croissant. Quand elle passa derrière la coulisse, l'employé de la police s'approcha d'elle en colère et la traita de la manière la plus inconvenante. M<sup>me</sup> Ristori, protégée par diverses personnes qui étaient là, se retira dans son cabinet, et l'employé de la police n'osa pas la faire arrêter, comme il en avait fait la menace de peur de produire une émeute. La représentation de *Judith* a été sévèrement interdite depuis. »

Une allocution a été prononcée par l'abbé Lacordaire au mariage de M<sup>lle</sup> de Montalembert.

avec le comte de Meaux. Le révérend père y a surtout loué l'orateur catholique d'avoir su résister à l'empiètement universitaire. Ce qui rendait cet éloge assez piquant, c'est que MM. Villemain et V. Cousin assistaient, dit-on, à la cérémonie.

Un grand et sérieux succès vient d'être obtenu au Théâtre français par l'*OEdipe Roi*, de M. Jules Lacroix.

On nous dit avoir remarqué, dans une loge, M. Villemain suivant la traduction, l'auteur grec en main, et quittant à diverses reprises sa brochure pour applaudir.

Dernièrement dans un concert donné au Théâtre National, à Bruxelles, un M. Léon Humer, artiste hongrois, a touché simultanément cinq pianos au moyen d'un appareil électrique. Nous nous étonnons qu'on n'annonce pas la déportation perpétuelle d'un tel homme!

#### Un aven !...

Jusqu'à présent, (dit le *Morning Chronicle*, à l'occasion des traités de paix conclus avec la Chine), nous avons été réduits à cette alternative d'exporter chaque année plusieurs millions de numéraire, ou de fournir en contrebande aux habitants du Céleste-Empire, un poison en échange de leur thé Peko ou Souchong. Avec le traité actuel, nous pourrions nous livrer à des transactions honorables (sic), et la Chine ne sera plus empoisonnée par notre faul (allons, tant mieux !)

\* \* \*

**La Comète de Donati. — M. Louis Figuier.  
Un garde champêtre.**

*Comètes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,  
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre !*

disait Voltaire: ses vœux sont exaucés. Une comète, visible à l'œil nu, vient de paraître il y a quelques jours, et voilà que dans un simple feuilleton de journal on lit les détails suivants :

« La comète de Donati, est la cinquième dont on ait constaté l'apparition cette année. Située en ce moment entre la grande Ourse et l'horizon, elle demeure visible jusqu'à environ huit heures et reparaît vers quatre heures du matin. Son éclat est assez vif; c'est celui d'une étoile de troisième grandeur; elle a un noyau très brillant et bien distinct de l'appendice ou queue qu'elle projette vers le Nord.

Cette comète se rapproche simultanément de la terre et du soleil. Le 15 de ce mois, elle était à 46 millions de lieues de la terre: le 25 à 34 million; enfin, elle sera le 30 à 28 millions. Aux mêmes époques, ses distances au soleil auront successivement pour valeur les nombres 31 millions, 23 et 22 millions de lieues. A cette dernière distance sera la périhélie de cet astre. »

Allez donc vous épouvanter des objets quand vous avez sur eux des détails si précis. Mais dira-t-on, M. L. Figuier qui a tracé ces lignes est un savant et de plus un esprit avancé; j'en conviens, mais celui-ci! le garde champêtre de St-Clément (Aisne); a-t-il peur des comètes ce gaillard-là ?

« Monsieur le rédacteur,

« Je vous écrit que, revêtu de ma plaque, revenant de ma tournée habituel comme garde champêtre de la commune de Dagny-Lembercy — demeurant à Saint Clément, Aisne, — vers les neuf heures du soir, le jour si dessus de la dat, inquiet, étant accompagner du sieur Durosoy, apariteur juré à Loingt, avons vu et dautre vers les neuf heures du soir, une comete corps de lumineux qui paraît dans le ciel avec une traînée de lumier! peut étroite, de trois mètres environs de longneurs; cette étoile à queue que nous avons vu et plusieurs autre que nous.

« Monsieur le redacteur, je croirait manquet a mon devoir de ne pas vous informés de cette etoile quil na pas encore paru à nos vieux quajourd'hui, qui ce trouve vers le soleil coucher, avant son coucher, dune heure.

« Je suis monsieur le redacteur votre devouet serviteur.

NAUDET. »

Et moi aussi, champêtre! je suis le votre.

Ch. de L.

#### LA QUESTION DE VILLEFRANCHE ET LA PRESSE ANGLAISE.

Le *Morning-Chronicle* a soulevé le premier la question de Villefranche qu'ont successivement traitée après lui, et dans le même sens, le *Morning-Post*, le *Morning-Herald* et presque tous les journaux anglais.

La Russie veut créer à Villefranche un nouveau Sebastopol! ont dit les uns; le port de Villefranche va devenir un second Gibraltar, le brighton de la Russie! ont dit les autres; puis, comme il était difficile de s'arrêter en si beau chemin, quelqu'un a fini par dire qu'avant peu le Piémont serait une province russe!

L'arsenal, les casernes et les magasins de Villefranche, si l'on permet à la Russie de s'y installer (disait dernièrement encore le *Morning-Post*), peuvent servir à perpétuer les cruautés et le despotisme de Naples, peuvent être employés contre l'Autriche et même plus tard contre la Sardaigne elle-même. C'est ainsi que nous avons vu un peuple artificieux et civilisé, tel que les Hollandais, vendre à Louis XIV la poudre dont il se servait pour faire sauter leurs villes.

Il suffit de rappeler ces écarts d'imagination pour en faire justice.

Nos confrères de la grande presse, en France et en Belgique principalement, ont montré la puérilité de semblables craintes; rappelons leurs principaux arguments et tâchons de rétablir les faits si complaisamment dénaturés par les exagérations de la presse anglaise.

Est-ce donc la première fois que se présente un cas pareil à celui de la location à bail d'une portion du port de Villefranche? L'opinion publique n'a-t-elle pas accepté sans discussion, il y a quelques années, la cession faite par Charles Albert à la Marine des Etats-Unis d'un établissement semblable dans la rade de la Spezia? La Prusse n'a-t-elle pas fait, tout récemment, l'acquisition d'un port dans le Duché d'Oldenbourg donnant ainsi, par ce marché, l'accès de la mer du Nord à la marine militaire prussienne?

L'Angleterre a-t-elle donc la conscience si nette, pour crier sus aux envahisseurs!

Il y a quelque instruction à tirer d'une humeur si soupçonneuse et d'une émotion si vive, dirons-nous avec le *Journal des Débats*; la Russie prend un pied dans le piémont, s'écrient les Anglais, elle en aura bientôt pris quatre; nos voisins en parlent un peu d'après leur habitude.

La vérité la voici; tout le monde la connaît maintenant, et ceux-là principalement dont le langage a été si violent jusqu'à ces jours derniers.

La Compagnie de navigation à vapeur et de Commerce de la mer noire a loué au gouvernement Sarde, moyennant une somme de quatre millions, payable par annuités, la darse de Villefranche dans le but d'y créer des docks et des chantiers de construction et de radoub.

La concession est, dit-on, de 99 ans. Les navires russes, seront admis sur le pied d'égalité avec les navires Sardes.

La compagnie russe dont il est ici question s'est formée au capital de 40 millions de roubles, (40,000,000 de francs); fondée peu de temps après la signature des traités qui ont mis fin à la guerre d'Orient, cette grande entreprise commerciale a reçu l'adhésion et l'appui du gouvernement dont elle reçoit, à titre de subside, 1,800,000 roubles, (7,200,000 francs). Son but est d'entretenir des relations d'affaires avec tous les ports de la mer noire, y compris ceux des bouches du Danube, du Boug et du Dniéper; avec tous les ports de la Crimée, de la mer d'Azov, de la Circassie, et de relier tous ces ports avec les principaux de la Méditerranée, Constantinople, Gènes, Marseille et même ceux de Syrie et d'Egypte.

Les avantages faits par le gouvernement à la compagnie sont considérables; d'abord il prit pour deux millions de roubles d'actions (8 millions de francs) dont il a abandonné les intérêts et les dividendes aux autres actionnaires. Grâce à cette protection fructueuse les actions de la société furent enlevées aussitôt qu'émisées et la société se trouve dans la situation la plus prospère.

Voici actuellement quelques détails fournis par la publication même de la compagnie:

« Le nombre de ses vapeurs en activité de service s'élève à 18, chiffre qui doit être triplé ou quadruplé et aller même au delà au besoin; tous les bateaux sont sortis des chantiers étrangers.

« La société a établi et va établir des agents permanents dans tous les ports de la mer Noire, en Syrie, à Beyrouth, à Jaffa, jusqu'à Jérusalem et en Circassie.

« Le gouvernement lui paie et doit lui payer durant l'espace de 20 années, pour chacune des courses de ses navires, une prime calculée sur la proportion des distances, et, je suppose, aussi sur l'importance des lieux, prime dans tous les cas considérable. Il suffira de dire que depuis le 21 mai jusqu'au 31 décembre 1857, la Compagnie a reçu à ce titre 383,415 roubles, ce qui fait pour l'année entière le chiffre rond de 700 mille roubles, soit 2,800,000 fr. Or, le nombre des vapeurs devant augmenter chaque année et les courses devant se multiplier dans la même proportion, le total des primes peut facilement atteindre le chiffre de 2,000,000 de roubles (8 millions de francs).

Et maintenant, résulte-t-il assez clairement de tous ces documents que l'Angleterre est jalouse, tout simplement parce qu'il y a de quoi, et que, malgré tout le bruit qui s'est fait autour de cette affaire, jamais elle n'a pu inspirer à personne des craintes sérieuses !

Voilà ce qu'il nous a paru utile d'établir définitivement avant de continuer la course que nous avons commencée à travers l'histoire pour tâcher, en retraçant les événements dont Villefranche fut le théâtre, de montrer le rôle que ce port est appelé à jouer dans un avenir assez rapproché, en même temps que l'importance d'un pareil voisinage pour la principauté de Monaco et surtout pour la nouvelle société des Bains qui s'y installe d'une façon si grandiose.

CHARLES DE LORBAE.

E. LUCAS, Rédacteur—Gérant.

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

du 1er au 22 septembre 1858.

### Arrivées.

NICE, b. *St-Joseph*, c. Delpiano Joseph, m. d.  
VINTIMILLE, b. *St-Joseph*, c. Viale J.-B., huile.  
FINALE, b. *Assomption*, c. Molinello, charbon.  
NICE, b. *Annonciation*, c. Palmaro Antoine, m. d.  
FINALE, b. *Conception*, c. Bergallo Ant. char.  
VINTIMILLE, b. *Conception*, c. Pisan P. huile.  
NICE, b. *St-Roch*, c. Delpiano Jean, div. m.  
MENTON, b. *Caroubier*, c. Palmaro Jean, c. cit.  
ID., b. *Misericorde*, c. Bosano Alex. fut. vid.  
ID., b. *Volonté de Dieu*, c. Palmaro Ant., cais. c.  
NICE, b. *St-Roch*, c. Delpiano Jean, div. m.  
GÈNES, b. *Batina*, c. Drione Jean, oignons.  
NICE, b. *St-Antoine*, c. Blanchi Antoine, div. m.  
NICE, b. *St-Jean*, c. Médecin bois.

NICE, b. *St-Antoine*, c. Blanchi Ant. div. m.  
St-TROPEZ, b. *St-Antoine*, c. Viale Joseph, vin

Departs du 1 au 18 Septembre

GÈNES, b. *St-Joseph*, c. Viale J.-B., huile.  
NICE, b. *Assomption*, c. Molinello, charbon.  
MENTON, b. *Annonciation*, c. Palmaro A. m. d.  
NICE, b. *Conception*, c. Bergallo Ant., charbon.  
NICE, b. *Conception*, c. Pisan-Pierre, huile.  
St-TROPEZ, b. *St-Joseph*, c. Delpiano J. en lest.  
NICE, b. *Caroubier*, c. Palmaro Jean, c. citrons  
MARSEILLE, b. *Misericorde*, c. Bosano A. fut. v.  
MARSEILLE, b. *Volonté de Dieu*, c. Palmaro, c. c.  
St-MAXIME, b. *St-Thérèse*, c. Médecin Ant. id.  
NICE, b. *Batina*, c. Drione Jean, oignons.  
St-TROPEZ, b. *Caroline*, c. Barale R. fut. vid.  
St-TROPEZ, b. *St-Antoine*, c. Médecin A., id.  
VINTIMILLE, b. *St-Antoine*, c. Médecin J. vin.  
NICE, b. *St-Antoine*, c. Blanchi Antoine, en les  
St-MAXIME, b. *St-Roch*, c. Delpiano J. fut. v.

Imp. Péleraux et C<sup>o</sup> à Monaco (Principauté)

# BAINS DE MONACO

Les Salons du Casino de la place du Château sont ouverts tous les jours de 10 h. du matin, à 11 h. du soir.

SALLES DE CONCERTS, DE BAL, DE CONVERSATION, ET DE LECTURE

JOURNAUX DE TOUS LES PAYS.

Tous les soirs à 8 heures CONCERT par un orchestre composé d'artistes de Paris, sous la direction de M. HERMANN.

Tous les jours à 8 heures du matin départ de l'Omnibus de Nice à Monaco. — S'adresser aux Messageries Générales, Hôtel des Etrangers

En vente chez PAULIN et le CHEVALIER, éditeurs.

## ATLAS UNIVERSEL Physique, Historique et Politique,

DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE

donnant les cartes générales et détaillées des parties du monde  
dessiné par A. H. DUFOUR et gravé par CH. DYONNET

40 CARTES de 0, 56 sur 0, 76.

PRIX de chaque Carte avec sa notice : en noir, 2 fr. 50; coloriée 3 fr.

CAHIERS D'UNE ÉLÈVE DE SAINT-DÉNIS

COURS D'ÉTUDES COMPLET ET GRADUÉ

pour les élèves des deux sexes

par deux anciennes élèves de la maison de la Légion d'honneur et  
M. L. BAUDE, ancien professeur au collège Stanislas.

Pouvant suppléer tous les livres qui se rapportent aux diverses parties  
de l'instruction — divisé en six années et 13 semestres.

UN VOLUME PAR SEMESTRE

Bureaux de l'ILLUSTRATION

Masques et Visages par GAVARNI  
Série nouvelle de 100 sujets lithographiés  
par Lemercier.

Rue Richelieu, 60.

Rue Richelieu, 60.

## A LOUER

PETITE MAISON DE CAMPAGNE

MEUBLÉE

Située à un quart de lieue de Monaco

S'adresser à la Mairie.

A MONACO

HOTEL DES ÉTRANGERS

TENU PAR GAZIELLO ANGE.

Bureau de l'Omnibus de Monaco à Nice.

A MONACO

HOTEL ET RESTAURANT DES VOYAGEURS

Cet hôtel tenu par Claude Olivier est situé  
dans la grande rue de Monaco.

LOCATION DE PIANOS

DES PREMIERS FACTEURS DE PARIS

S'adresser à M. HERMANN, chef d'orchestre  
du Casino.

A MONACO

HOTEL ET RESTAURANT  
DES BAINS

Tenu par MARIUS BOYER

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du jour au Restaurant des Bains tenu par Marius Boyer.

Bureau de publicité et de placement général

Rue Paradis, 3, près le Jardin public, à Nice.

FEUILLE D'AVIS DE NICE

DITE

LES PETITES AFFICHES

Cette feuille publie tous les avis commerciaux sans exception,  
artistiques, industriels, administratifs etc., etc.